Préfecture de la Marne
Secrétariat Général Commun Départemental
Service Immobilier et Ressources Techniques
1 Rue de Jessaint – 51000 Châlons-en-Champagne

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT N° 01 – MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS – ÉCHAFAUDAGE

Numéro de la consultation	C2026-02
Numéro du marché	M2026-02 – Lot 01
Intitulé de la consultation	Travaux de restauration de 19 fenêtres à la Préfecture de la Marne
Lot concerné	Lot 01 – Menuiseries extérieures bois – Échafaudage
Adresse de l'opération	38 rue Carnot – 51000 Châlons-en-Champagne
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte
Articles du Code de la commande publique	L. 2123-1 et R. 2123-1 1°
Mois d'établissement des prix (Mo)	Mois de remise de l'offre : décembre 2026
Date limite de remise des offres	19/11/26

ARTICLE 1 – INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1 Marché

N° d'opération	M2026-02
N° de contrat	M2026-02 – Lot 01
Nature des prestations	Travaux
Code CPV du lot	45421000-4
Lot principal	Oui (le lot 01 est le lot principal)
Qualification exigée	Qualibat 35-52 ou équivalent (cf. règlement de consultation, article 6.1)

Marché passé en procédure adaptée ouverte, conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Chaque lot fait l'objet d'un marché distinct.

1.2 Pouvoir adjudicateur

Préfecture de la Marne – Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) – Service Immobilier et Ressources Techniques (SIRT), 1 Rue de Jessaint, 51000 Châlons-en-Champagne.

N° SIRET du SGCD de la Marne (facturation Chorus Pro) : 130 027 717 00011.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs à la cession et au nantissement de créances

(articles R. 2191-46 et suivants du Code de la commande publique) : Monsieur Joachim CHARLES, Adjoint chef du service immobilier et ressources techniques.

Service responsable de l'exécution du marché : Service Immobilier et Ressources Techniques – Section Immobilier et Travaux.

Représentant du maître d'ouvrage : Madame Tamar BALAN, SGCD – tamar.balan@marne.gouv.fr – 03 26 26 12 06.

1.3 Maîtrise d'œuvre

Alice CAPRON VALAT, Architecte en Chef des Monuments Historiques, Architecte du Patrimoine D.P.L.G., associée – Cabinet Point 05, 3 square de Châtillon, 75014 Paris – SIRET 537 659 591 00037 – contact@point05.fr – 01 45 40 09 68. Le maître d'œuvre assure également l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier.

1.4 Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements	DRFIP Région Grand Est et Département du Bas-Rhin – Service facturier 4 place de la République, 67070 Strasbourg Cedex drfip67.sfact@dgfip.finances.gouv.fr – 03 88 25 37 39
Ordonnateur	Le Préfet de la Marne
Imputation budgétaire	Budget d'investissement de la préfecture de la Marne – programme 354
Facturation	Exclusivement par le portail Chorus Pro, SIRET destinataire : 130 027 717 00011 (cf. CCAP, article 8.2)

ARTICLE 2 – CONTRACTANT(S)

Le candidat indique une adresse électronique durable permettant une correspondance certaine avec le pouvoir adjudicateur. Les échanges s'effectuent par le profil d'acheteur.

2.1 Candidature individuelle

Nom, prénom et qualité du signataire	
Adresse professionnelle (n°, rue, code postal, ville, pays)	
Téléphone	
Courriel (adresse durable, permettant une correspondance certaine)	
N° SIRET	
Code NAF / APE	

Le signataire agit :

☐ pour mon propre compte

☐ pour le compte de la société ci-dessous :

Raison sociale	
Forme juridique (SA, SAS, SARL…)	
Siège social (adresse complète)	
Téléphone du siège	

2.2 Candidature en groupement

Le mandataire du groupement conjoint est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur (articles R. 2142-19 et suivants du Code de la commande publique).

1er cotraitant – mandataire du groupement

Nom, prénom et qualité du signataire	
Adresse professionnelle (n°, rue, code postal, ville, pays)	
Téléphone	
Courriel (adresse durable, permettant une correspondance certaine)	
N° SIRET	
Code NAF / APE	

Le signataire agit :

☐ pour mon propre compte

☐ pour le compte de la société ci-dessous :

Raison sociale	
Forme juridique (SA, SAS, SARL…)	
Siège social (adresse complète)	
Téléphone du siège	

Le mandataire agit en tant que mandataire :

☐ d'un groupement conjoint, pour lequel il est solidaire des cotraitants

☐ d'un groupement solidaire

2e cotraitant

Nom, prénom et qualité du signataire	
Adresse professionnelle (n°, rue, code postal, ville, pays)	

Téléphone	
Courriel (adresse durable, permettant une correspondance certaine)	
N° SIRET	
Code NAF / APE	

Le signataire agit :

☐ pour mon propre compte

☐ pour le compte de la société ci-dessous :

Raison sociale	
Forme juridique (SA, SAS, SARL…)	
Siège social (adresse complète)	
Téléphone du siège	

3e cotraitant

Nom, prénom et qualité du signataire	
Adresse professionnelle (n°, rue, code postal, ville, pays)	
Téléphone	
Courriel (adresse durable, permettant une correspondance certaine)	
N° SIRET	
Code NAF / APE	

Le signataire agit :

☐ pour mon propre compte

☐ pour le compte de la société ci-dessous :

Raison sociale	
Forme juridique (SA, SAS, SARL…)	
Siège social (adresse complète)	
Téléphone du siège	

2.3 Compte à créditer

Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) comportant l'IBAN et le BIC.

☐ Règlement sur un compte unique (candidat individuel ou groupement sans individualisation des prestations)

Le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues en créditant le compte ci-dessous :

Compte ouvert au nom de	
IBAN	
BIC	

☐ Règlement sur des comptes séparés (groupement conjoint avec individualisation des prestations)

Les montants dus sont portés au crédit des comptes ci-dessous, selon la répartition des paiements jointe au présent acte d'engagement.

Mandataire – cotraitant 1

Compte ouvert au nom de	
IBAN	
BIC	

Cotraitant 2

Compte ouvert au nom de	
IBAN	
BIC	

Cotraitant 3

Compte ouvert au nom de	
IBAN	
BIC	

Les entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent au mandataire, qui l'accepte, procuration pour percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché, par virement sur le compte du mandataire. Ces paiements sont libératoires à l'égard des entrepreneurs groupés solidaires.

ARTICLE 3 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent acte d'engagement concerne le **lot n° 01 – Menuiseries extérieures bois – Échafaudage** des travaux de restauration de 19 fenêtres à la Préfecture de la Marne, 38 rue Carnot, 51000 Châlons-en-Champagne.

Les travaux sont exécutés conformément aux pièces contractuelles énumérées à l'article 2.1 du CCAP, notamment le CCTP commun à tous les lots, le CCTP du lot, la DPGF du lot, le cahier graphique de l'architecte et le calendrier prévisionnel d'exécution. Le Cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux (CCAG-Travaux), approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, s'applique sous réserve des dérogations prévues au CCAP.

ARTICLE 4 – MONTANT ET PRIX DU MARCHÉ

4.1 Forme du prix

Les travaux sont rémunérés par un prix global et forfaitaire, établi sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du lot, que le candidat joint à son offre.

4.2 Montant

Montant HT (en chiffres)	€
TVA	%
Montant TTC (en chiffres)	€
Montant TTC (en lettres)	

4.3 Variation des prix, retenue de garantie

Les prix sont fermes pour la période de validité de l'offre, puis révisables mensuellement selon la formule Cn = 15,0 % + 85,0 % (BT46(n) / BT46(o)) (article 6.2 du CCAP), le mois zéro (Mo) étant le mois de remise de l'offre.

Une retenue de garantie de 5,0 % est prélevée sur chaque acompte. Elle peut être remplacée, au choix du titulaire, par une garantie à première demande ou, avec l'accord du pouvoir adjudicateur, par une caution personnelle et solidaire (article 6.3 du CCAP).

Les sommes dues sont payées dans un délai global de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement (article 8.3 du CCAP).

Le marché peut faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 – SOUS-TRAITANCE

Le candidat indique dans son offre tous les sous-traitants connus à la date de remise de l'offre. **S'il ne présente aucun sous-traitant, il raye cet article.**

Le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance), disponible sur le site du ministère de l'Économie, rubrique « marchés publics – formulaires », est joint pour chaque sous-traitant.

Sous-traitant (raison sociale, SIRET)	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT

Chaque annexe DC4 constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, qui prend effet à la date de notification du marché. Cette notification emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant peut présenter en nantissement. Le sous-traitant bénéficie du paiement direct à partir du seuil fixé à l'article 3.1 du CCAP.

Montant total du marché en € HT (2)	
Montant des actes de sous-traitance en € HT (1)	

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement en € HT (2) – (1)	

ARTICLE 6 – AVANCE

Une avance peut être versée au titulaire dans les conditions de l'article 7 du CCAP. Le versement de l'avance est subordonné à la constitution d'une caution personnelle et solidaire ou d'une garantie à première demande à hauteur de 100 % du montant de l'avance, sauf si le titulaire est un organisme public (article 7.2 du CCAP).

Le titulaire qui renonce à l'avance le précise ci-dessous (mettre une croix dans la case choisie) :

	J'accepte l'avance	**Je renonce à l'avance**
Titulaire / mandataire du groupement		
Cotraitant n° 1 (en cas de groupement)		
Cotraitant n° 2 (en cas de groupement)		
Cotraitant n° 3 (en cas de groupement)		

À défaut de production de la garantie avant le premier paiement, le titulaire est réputé renoncer au versement de l'avance.

ARTICLE 7 – DURÉE ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le délai global d'exécution est de 2 mois de préparation, suivis de 9 mois de travaux, conformément à l'article 4 du CCAP et au calendrier prévisionnel d'exécution. Le délai propre au lot s'inscrit dans ce calendrier.

Le marché court de sa notification à l'expiration de la garantie de parfait achèvement, d'une durée d'un an à compter de la réception des travaux du lot. Cette durée est ferme et ne peut faire l'objet de reconduction.

Les pénalités applicables sont fixées à l'article 14 du CCAP.

ARTICLE 8 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre pendant 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 9 – ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Les annexes au présent acte d'engagement sont les suivantes :

- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du lot 01, en version Excel et PDF ;
- Le cas échéant, les déclarations de sous-traitance (DC4) ;
- Le cas échéant, en cas de groupement conjoint, la répartition des prestations et des paiements entre les membres du groupement.

Le candidat joint par ailleurs à son offre les pièces demandées à l'article 6.1 du règlement de consultation, dont le mémoire justificatif, l'attestation de visite du site et, le cas échéant, les fiches techniques.

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de consultation et avoir

effectué la visite obligatoire du site :

☐ Je m'engage

☐ J'engage le groupement dont je suis mandataire

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engage

(cocher la mention utile et rayer les mentions inutiles)

- à exécuter les travaux du lot dans les conditions fixées aux pièces contractuelles et dans les délais du calendrier prévisionnel ;
- à respecter les dispositions de l'article L. 1132-1 du Code du travail relatives à la non-discrimination ;
- à mettre en place ou développer, dans le cadre de l'exécution du marché, une démarche d'amélioration continue de la qualité de mes pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, de promotion de l'égalité des chances et de la diversité ;
- à respecter les clauses environnementales prévues à l'article 5.1 du CCAP, ainsi que la clause sociale d'insertion prévue aux articles 5.2 et 10 du CCAP.

Signature électronique : l'acte d'engagement est signé électroniquement par l'attributaire (format PAdES préconisé), conformément à l'article 7.1 du règlement de consultation.

À ……, le ……

Le ou les candidats (représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

Cachet et signature. Joindre le pouvoir de signature si nécessaire.

ARTICLE 10 – SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

N° d'engagement comptable : ……

À Châlons-en-Champagne, le ……

Le pouvoir adjudicateur : le Préfet de la Marne

ARTICLE 11 – NOTIFICATION DU MARCHÉ

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signe la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

Signature du mandataire ou du cotraitant 1 :

Signature des autres cotraitants ou pouvoir habilitant le mandataire à signer :

À ……, le ……

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire, est annexé au présent document. Le marché peut aussi être notifié par le profil d'acheteur (article 3.1 du CCAG-Travaux).

Marché notifié le : ……

ARTICLE 12 – EXEMPLAIRE UNIQUE – CESSION OU NANTISSEMENT DE CRÉANCES

Préfecture de la Marne – Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD)
Service Immobilier et Ressources Techniques – Section Immobilier et Travaux
1 Rue de Jessaint – 51000 Châlons-en-Champagne

À l'attention de Monsieur Joachim CHARLES, adjoint Chef du service immobilier et ressources techniques (ou de son remplaçant).

Copie délivrée en exemplaire unique, pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun, en cas de cession ou de nantissement de créance :

- portant sur la totalité du marché, dont le montant est de (en chiffres et en lettres) : ……
- portant sur la partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, évaluée à (en chiffres et en lettres) : ……, devant être exécutée par …… en qualité de ……

À Châlons-en-Champagne, le ……

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :